Sit Paras'colère

Octobre 2025
N°2

La newsletter des membres du SIT travaillant au GIAP

Informations syndicales

Mobilisations secteur public et subventionné

Le conseil d'État a présenté un Plan Financier Quadriennal (PFQ) qui indique suspendre les anuités pour les 4 prochaines années ce qui impactera les salaires et les retraites. En plus, depuis 2021, l'indexation n'a jamais été pleinement accordée. Ainsi, les salaires du parascolaire n'augmentent pas suffisamment par rapport au coût de la vie qui lui ne cesse d'augmenter, notamment via les primes d'assurance maladie.

La suppression de l'indexation des subsides d'assurance-maladie ainsi que la réduction des montants de leur barème impacteront la population, dont de nombreuses personnes travaillant au GIAP.

Dans ce numéro :

- Informations syndicales d'ordre général **pages 1-2**
- Affaires classées, suspendues ou en cours **pages 2-6**
- Brèves **page 7**
- Agenda **page 8**

Cette stagnation des salaires rend d'autant plus impérative notre revendication de réévaluation des classes salariales pour les animanteurs/trices et les RSE, que ce soit dans le système actuel ou lors de la mise en place de G'Evolue.

L'Assemblée Générale du personnel de la fonction publique et subventionnée a donc voté la mobilisation pour cet automne. Plus d'informations sur le site du SIT.

Un peu de contexte

Le conseil d'État avait pourtant annoncé que les récentes baisses d'impôts (plus de 400 millions pour les communes) n'auraient pas de conséquence sur les services publics et leurs prestations. C'est clairement faux puisqu'ils invoquent un manque de ressource pour augmenter les postes et les prestations là où c'est nécessaire.

Lors d'une conférence de presse le 6 novembre 2024, le Comité SIT-GIAP s'était positionné contre cette baisse d'impôts. En effet, lorsque l'on prive de ressources les services publiques cela ne peut qu'entraîner une baisse de la qualité des prestations, une augmentation des tarifs pour les usagers (comme c'est le cas au GIAP depuis la rentrée 2025), une dégradation des conditions de travail ou des conditions salariales des employé-e-s.

Classes salariales G'Evolue…

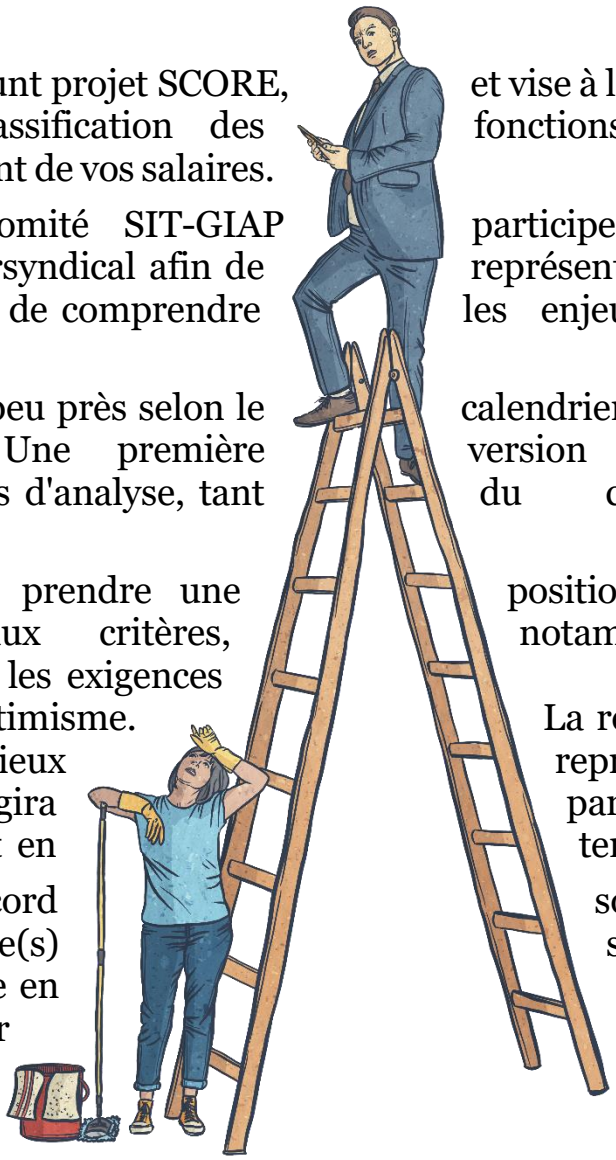

G'Evolue succède au défunt projet SCORE, et vise à la mise en place d'une nouvelle grille de classification des fonctions à l'État, qui impactera donc le montant de vos salaires.

Des militant-es du comité SIT-GIAP participent au Comité élargi G'Evolue du Cartel Intersyndical afin de représenter les intérêts des employé-e-s du GIAP et de comprendre les enjeux concernant nos métiers.

Les travaux avancent à peu près selon le calendrier défini par les partenaires sociaux. Une première version des critères d'évaluation est en cours d'analyse, tant du côté employé-e-s qu'employeur.

S'il est trop tôt pour prendre une position définitive, la création de nouveaux critères, notamment concernant les compétences sociales et les exigences psycho-sociales, permettent un certain optimisme. La réalité de nos métiers devrait être mieux représentée dans ce nouveau système. Il s'agira par la suite de voir comment cela se traduit en termes de salaire.

Pour autant qu'un accord soit trouvé et que la (les) loi(s) nécessaire(s) soi(en)t votée(s) par le Grand conseil, la mise en œuvre de G'Evolue est prévue au 1er janvier 2028.

MAIS…

…ou G'Evolue pas ?

Bien que la direction nous assure avoir transmis tous les documents nécessaires à la Commission G'Evolue, l'Office du Personnel d'État (OPE) a confirmé au Cartel Intersyndical qu'elle ne s'occuperait pas du personnel du GIAP, celui-ci dépendant des Communes et non de l'État.

À notre connaissance, notre employeur n'a pas pris contact avec le Conseil d'État pour résoudre la situation.

Nos professions seront-elles réévaluées ? Si oui, par qui ? Dans quel délai ? Mystère.

Nous ne manquerons pas de soulever ces questions auprès de la direction et du Comité du GIAP lorsque nous les rencontrerons le 4 novembre.

Affaires classées, suspendues ou en cours

Tournée des partis

Depuis mai 2024, nous avons rencontré des élu-es communaux-ales du Parti du Travail (PDT), SolidaritéS, l'Union Populaire (UP), les Verts, le Parti Socialiste (PS), le PLR et la secrétaire générale de l'UDC. Malgré plusieurs relances de notre part, le Centre, le MCG et LJS ne nous ont jamais accordé d'entretien.

Ces échanges nous ont permis de présenter les réalités de nos métiers et d'échanger sur les moyens nécessaires pour améliorer nos conditions de travail et garantir la qualité de l'accueil.

Grâce à ces rencontres, une motion a été déposée par des élu-es de plusieurs partis en Ville de Genève demandant une amélioration des conditions de travail et de la qualité de l'accueil pour les enfants. Cette motion sera prochainement votée au conseil municipal. Nous demandons aux partis politiques de déposer des motions similaires dans l'ensemble des communes du canton, ce qui a semblé intéresser plusieurs élu-es.

Une motion est un texte non-contraignant (qui n'oblige pas les communes à agir). Toutefois, nous pensons que si les conditions de travail et la qualité de l'accueil parascolaire est débattue dans les communes et avec un grand nombre d'élu-es communaux-ales, nous avons plus de chance d'obtenir que l'ACG (Association des Communes Genevoises) augmentent le budget du GIAP en faveur des animateurs-trices et des RSE.

Mobilisations du parascolaire – rendez-vous le 17 novembre

Demi-journée de réflexion et mobilisation sur les revendications au GIAP, le 17 novembre 2025 de 9h30 à 13h30 au SIT, sur congé syndical.

Cela nous permettra de réfléchir, ensemble, à la hiérarchisation des revendications que vous avez exprimées dans le sondage et à comment les porter. Il s'agira d'une demi-journée de réflexion sur de possibles mobilisations au GIAP. Nous souhaiterions qu'un maximum de collègues participent afin de décider ensemble de ce que le SIT va ensuite mettre en place au parascolaire : comment médiatiser, mobiliser, quelles actions mener, …

Cette demi-journée est ouverte aux membres du SIT, du SSP, de PAIG (soit toute personne qui peut demander un congé syndical via son syndicat ou son association), et aux remplaçant-es qui ne travaillent pas ce jour-là.

Inscrivez-vous auprès de sgiancane@sit-syndicat.ch avant le 30 octobre, en précisant si vous avez besoin ou pas d'un congé syndical. Incitez-vos collègues à se syndiquer pour pouvoir participer à cette demi-journée qui sera charnière pour la suite des mobilisations. Pour devenir membre, c'est ici. Vous avez le droit à un congé syndical selon l'article 6 de vos statuts du personnel permanent. Ceci vous permet de venir tout en étant rémunéré-e comme si vous aviez travaillé.

Photo : Marie-Claude Riboni

Le théâtre des RSE ou la perte d'une semaine de vacances

Pour mieux comprendre la perte de cette semaine de vacances, nous vous proposons une petite pièce de théâtre à jouer entre collègues.

RSE 1 : Enfin !! Après des années de mobilisation syndicale, malgré des négociations plus que difficile en Commission Paritaire (*voir plus bas dans cette newsletter*) et au prix de la perte d'une semaine de vacances pour les RSE.

Anim 1 : Mais vous dites n'importe quoi ! On a tous 13 semaines de vacances, les RSE n'ont rien perdu. D'ailleurs mon/ma RSE m'a raconté ses vacances à (*insérer la destination de votre choix*) et ça avait l'air super.

Anim 2 : Ha mais oui mais non, cher-e collègue ! Car ce n'est pas parce que nous ne travaillons pas que nous sommes en vacances… C'est aussi parce que notre employeur n'a pas de travail à nous donner (car les enfants, eux, sont en vacances scolaires). C'est bien pour ça que notre temps de travail est annualisé. Embarquons ensemble dans un court voyage explicatif :

Les RSE ont un temps de travail annuel de 1248h, 624h avec les enfants et 624h hors présence des enfants. Ramené à un taux de travail annuel de 70%, cela représente 44,57 semaines de travail. Pour connaître les vacances annuelles d'un RSE le calcul est donc le suivant :

- 52 semaines dans l'année
- 2 semaines de congé légaux obligatoires (jeûne genevois etc.)
- 44,57 semaines de travail

Soit… 5,43 semaines de vacances. C'est bien moins que 13.

Anim 1 : Mais et nous, les animateurs/trices alors ?

Anim 2 : Excellente question, voyons ce que ça donne :

Pour les anims, c'est 910h annuelles, 624h avec les enfants et 286h hors présences des enfants. Avec notre taux de 53,75%, ça nous donne 42,32 semaines de travail. En adaptant le calcul effectué pour les RSE on arrive à 7,68 semaines de vacances du côté des animateurs/trices. Ça fait donc un écart de plus de 2 semaines entre les 2 fonctions.

Anim 1 : Ah oui, c'est pas rien.

Anim 2 : En effet, surtout que le temps, c'est de l'argent. Si les RSE avait obtenu le même nombre de semaine de vacances que les anims, comme revendiqué par la délégation SIT en commission paritaire, ils et elles auraient vu leur taux de travail augmenter de quelques % pour le même nombre d'heure.

Et 2 semaines de travail, pour un RSE à 70% en annuité 6, c'est environ 2200.- sur une année. Là aussi, c'est pas rien !

Anim 1 : Mais qu'est ce qui justifie cet écart de vacances de 2 semaines entre anims et RSE ?

Anim 2 : Et sommes-nous condamné-es à perdre des vacances à chaque augmentation de nos taux de travail ?

Anim 3 : Qui donc répondra à nos questions (pas en vidéo si possible) ?

Anim 4 : Y a-t-il un pilote dans l'avion ?

Suite au prochain épisode…

À nos yeux, absolument rien ne justifie cette différence de 2 semaines de vacances entre les 2 fonction. De plus, le calcul de l'annualisation du temps de travail tel qu'effectué par la direction actuellement nous laisse face à une injustice criante :

Toute augmentation du temps de travail, plus que nécessaire concernant les animateurs/trices, entraîne mécaniquement une diminution des semaines de vacances. Cela n'est pas acceptable.

Quant au nouveau descriptif de fonction des RSE, en place depuis la rentrée 2025, il s'agit maintenant de voir s'il correspond à la réalité du terrain et si le temps ajouté permet aux collègues d'effectuer l'ensemble des tâches demandées.

Réforme – quelle suite ?

Après avoir analysé les différents documents disponibles sur la réforme du GIAP, nous avons échangé plusieurs courriers avec la direction à ce sujet. Si beaucoup de points restent flous, cela nous a permis de mieux comprendre les intentions de la direction et de lui faire quelques suggestions sur les orientations à prendre sur certains points, dans l'intérêt du personnel. Nous avons également demandé qu'un calendrier aussi précis et complet que possible soit transmis à tout le personnel, et indiqué que la nouvelle directive d'annonce des absences nous semblait peu pratique.

Les courriers ont été envoyés aux membres, n'hésitez pas à solliciter la secrétaire syndicale pour pouvoir les recevoir.

Attaque antisyndicale repoussée

S'agissant du processus de négociation du descriptif de fonction des RSE, on ne peut malheureusement pas dire que tout s'est bien déroulé. Tout d'abord, le temps de négociation a été extrêmement cours (entre janvier et mai 2025) et les propositions de modifications transmises tardivement par le GIAP à la délégation employé-e-s.

Puis, suite à une communication du SIT sur le vote concernant le temps de travail des RSE, la direction a convoqué les déléguées syndicales à un entretien de service (qui peut mener à un licenciement) et évoquer la possibilité d'une plainte pénale. Elle a également exigé du SIT un changement de secrétaire syndicale.

La Chambre des Relations Collectives de Travail (CRCT) a immédiatement été saisie par le SIT pour une procédure de conciliation. Les procédures disciplinaires ont été abandonnées et après 6 mois et plusieurs séances devant la CRCT, un accord a été conclu afin de rétablir le dialogue entre partenaires sociaux.

Vous trouverez sur le site de SIT l'accord conclu à la CRCT et un article du SIT*info* qui détaille la lutte des représentantes du SIT à la commission paritaire pour défendre leur droit à représenter le personnel sans risque.

Photo : Eric Roset

Les brèves

Santé et sécurité au travail

Marie-Claude Riboni, membre du comité SIT GIAP et RSE à l'école des Palettes, est nommée par le SIT pour représenter le personnel dans la commission santé sécurité au travail (SST). Cette commission est composée de représentant-es des différentes fonctions du GIAP.

Photo : Marie-Claude Riboni

Commission paritaire (CP)

La CP est composée d'une délégation employeur et d'une délégation représentative des employé-es. Chaque délégation a 4 titulaires et 2 suppléant-es. Le personnel est désormais représenté à la Commission Paritaire par 3 représentant-es de PAIG et 3 représentant-es du SIT.

Pour le SIT : Hind El Khalfi, titulaire (RSE au Lignon), Christine Diouf, titulaire (animatrice à en Sauvy) et Forlan Badel, suppléant (animateur au Mail).

La CP interprète les statuts, négocie le descriptif de fonction et se prononce sur les questions liées à la formation.

Cette commission a terminé en juin 2025 la négociation du descriptif de fonction des RSE ce qui a abouti à l'augmentation de 10% de leur taux de travail mais au détriment d'une augmentation du nombre d'heures travaillées, soit la perte d'une semaine de vacances. Les RSE ont désormais 2 semaines de vacances de moins que les animateurs-trices.

Les modifications en lien avec la formation, dans le cadre de la réforme, devront donc être discutées en commission paritaire.

Rencontres syndicat - direction

3 militant-es et la secrétaire syndicale vont rencontrer la direction début novembre pour échanger sur la réforme, le calcul du temps annualisé et l'encadrement des enfants à besoins spécifiques.

À VOUS DE JOUER !

Demandez de mettre à l'ordre du jour des réunions d'équipe un point sur les informations syndicales.

Communiquez-nous les problématiques de terrain.

Rejoignez-nous dans les réunions du comité SIT GIAP.

Participez aux Assemblées Générales et aux manifestations.

Syndiquez vos collègues !

AGENDA

Réunions du comité SIT GIAP (sur congé syndical) : **de 15h à 18h les lundis 1er décembre, 12 janvier, 2 mars, 20 avril, 11 mai et 15 juin 2025-2026.**

Jeudi 30 octobre 2025

- **17h au Palladium** pour une assemblée du personnel
- **17h45 manifestation** départ Palladium (et arrivée vers 18h30 aux Canons)

Manifestation devant la mairie du Grand-Saconnex lundi **25 mars à 19h.**

Demi-journée de réflexion autour de la mobilisation et d'analyse des résultats du sondage au SIT **lundi 17 novembre 9h30 à 13h30** sur congé syndical.

Assemblée Générale du personnel parascolaire le **2 décembre à 19h au SIT** (ouverture des portes et apéro dès 18h30)

syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs

16, rue des Chaudronniers
Case postale 3135
1211 Genève 3
022 818 03 00

Permanences secteurs Public-Santé-Social
Ouvertes aux personnes non-membres du syndicat

Mardi de 9h à 12h
Mercredi de 14h à 17h

Permanences spéciales GIAP et ACG tenues par Angela Gianni, animatrice parascolaire à la retraite
Mercredi de 10h30 à 12h30

Vérifiez avant de venir sur www.sit-syndicat.ch/horaires